

*Les crédits*

Je pense que la preuve est faite et que les conservateurs, surtout eux, devraient avoir compris—je parle des vrais conservateurs, et non de cette bande de capitalistes démagogues que nous avons ici—que les institutions sont importantes et qu'il faut les préserver. Pourtant, cette façon de penser est oubliée depuis longtemps dans l'esprit républicain des gens d'en face.

Nous parlons aujourd'hui du budget des dépenses. C'est bien sûr que le budget est lié aux dépenses. J'ai posé une question à la Chambre le vendredi 5 juin au sujet des dépenses du gouvernement et de sa politique d'imposition. J'avais déjà posé cette question auparavant. J'obtiens chaque fois une non-réponse. C'est comme si nous ne parlions pas la même langue. C'est un dialogue de sourds. Mon chef a posé la même question.

Elle porte sur l'intention du gouvernement de présenter un projet de loi au sujet de l'exonération d'impôt qui nous a été accordée par les libéraux en 1972 sur les fiducies pour une période de 21 ans.

En effet, quand les libéraux ont éliminé l'impôt sur les biens transmis par décès et décidé d'imposer partiellement les gains en capital, à l'occasion de la réforme fiscale de 1972, ils ont aussi adopté une mesure ayant pour effet d'exonérer les fiducies jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1993. Nous savons tous que cette échéance est proche.

Comme ce sont des fiducies privées, personne ne peut dire exactement combien d'argent est en jeu. On estime qu'il pourrait y en avoir jusqu'à 70 milliards de dollars. Une chose est sûre, c'est que plusieurs milliards sont en jeu. Un bon nombre de ces fiducies appartiennent à quelques-unes des familles les plus riches du Canada. Nous ne parlons pas ici de la famille du Canadien moyen.

Si cet argent était imposé comme il aurait dû l'être pendant ces 21 dernières années, le produit pourrait être affecté au déficit. C'est ce que ferait le gouvernement s'il voulait vraiment combattre le déficit ou s'il avait à cœur de voir à ce que tous contribuent équitablement à la réduction du déficit.

Nous avons posé la question à plusieurs reprises au gouvernement: pourquoi présente-t-il cet avant-projet de loi qui prolonge la protection de ces fiducies? Nous n'arrivons même pas à obtenir du gouvernement qu'il saisisse l'essence de notre question.

J'ai demandé au ministre, le 5 juin, pourquoi il présentait cette mesure législative. J'en mentionné le projet de loi par son nom et je l'ai décrit afin qu'on ne puisse pas se méprendre sur l'objet de mes propos. Le ministre m'a répondu: «Monsieur le Président, je sais que la position du Nouveau Parti démocratique a toujours été d'imposer

les Canadiens. Ce qui importe, c'est que nous avons un régime fiscal compétitif.» Il n'a fait aucune mention de la question que je venais de poser et n'y a certainement pas répondu.

La même chose s'est produite la fois suivante. Le ministre des Finances du gouvernement qui a imposé la TPS m'a alors engueulé, en tant que néo-démocrate, parce que je voulais imposer les gens à mort. La question à se poser, c'est qui est imposé à mort dans le moment?

C'est la classe moyenne, non par le NPD, mais par ce gouvernement, qui a réalisé une sorte de réforme fiscale au cours des huit dernières années pour augmenter les impôts de la classe moyenne et diminuer ceux de la minorité bien nantie, qui se trouve au sommet de l'échelle d'imposition.

Tout ce que je demandais au ministre, c'est que le gouvernement envisage de mettre fin à cette exonération de 21 ans et d'imposer ces fiducies, s'il veut vraiment que la réduction du déficit soit assumée équitablement par l'ensemble de la population. Si certaines fiducies méritent une évaluation particulière, par exemple si elles sont destinées à des enfants handicapés, il y aurait toujours moyen de leur réserver un traitement différent. On ne doit pas le faire de manière à causer un préjudice à un petit nombre de ces fiducies créées pour venir en aide aux enfants handicapés. On doit les exempter toutes.

• (1110)

Il existe des moyens de le faire. J'ai idée que le ministre des Finances a dû recevoir un couple d'appels bien à point de gens hauts placés. C'est ce qui l'amène à dire: «Nous ne devons pas surimposer les Canadiens. Nous ne devons pas surimposer les Bronfman ni les Reichmann. Nous ne devons pas surimposer les autres familles riches canadiennes qui ont sans doute des intérêts dans la propriété de ces fiducies.»

Pourquoi se soucier tant du sort de ces gens et ne pas se préoccuper autant du sort des nombreux Canadiens qui non seulement sont surimposés, mais n'ont surtout pas les moyens de l'être?

Le fait que le gouvernement propose une telle loi illustre certainement qu'il n'est pas vraiment disposé à mettre en oeuvre une véritable réforme fiscale. Ce n'est pas le genre de réforme fiscale que les Canadiens souhaitent. Ils veulent un régime fiscal plus équitable. Ils veulent une réforme qui rende le régime fiscal plus progressif, et non plus régressif, comme ce fut le cas de la réforme fiscale réalisée par les conservateurs depuis 1984.